

Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

## Décision n°21-2022 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu la désignation d'un Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) au sein de la Commission des Usagers,

Vu la désignation de Représentants de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) au sein de la Commission des Usagers,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission des Usagers, à la lecture de la nouvelle composition de cette instance lors de la séance du 24 mars 2022,

**Décide** que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 24 mars 2022 :

### Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **Le Président, Représentant des Usagers** : Monsieur Joseph PICARD
- **Le Vice-Président, Médiateur médical** : Madame Marie-José GOMES
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Responsable de la Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Les Médiateurs médicaux** désignés par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) :
  - Madame le Docteur Marie-José GOMES, titulaire
  - Monsieur le Docteur Anderson RATSIMBAFY, suppléant
- **Les Médiateurs non médicaux**, désignés par le Représentant légal de l'établissement :
  - Monsieur Didier LEFEBVRE, titulaire
- **Les Représentants des Usagers**, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
  - Monsieur Alain LUCAS (UFC Que Choisir), titulaire
  - Monsieur Philippe DUTKIEWICZ (Défense des consommateurs des salariés CGT), titulaire
  - Monsieur Joseph PICARD (Fédération Française des Diabétiques), suppléant
  - Madame Nicole MULLER (Ligue contre le cancer), suppléante

## Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **Le Représentant de la Commission Médicale d'Établissement (CME)**, désigné par le Président de cette instance : Madame le Docteur Céline CHATELET, Médecin Coordonnateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins
- **Les Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)**, désignés par le Coordonnateur Général des soins :
  - Madame Déborah LEGRAND, titulaire
  - Madame Blandine BUISINE, suppléante
- **La Directrice déléguée de site** : Madame Marie-Laure CAPPE
- **La Coordinatrice Générale des soins, Directrice Qualité et gestion des risques** : Madame Agnès WYNEN ou ses Représentants : Madame Nadège PAILLARD, Madame Anicia DJENDAR, Madame Isabelle BEAUDET
- **Le Directeur des soins adjoint** : Monsieur Nicolas LEFEBVRE

## Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

## Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur le Professeur Benoît VALLET, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Lens, ce 11 mai 2022

Le Directeur Général,

**Bruno DONIUS**